

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 février 2021

Présents : Chantal SOUDON, Jean-Michel DONVAL, Jacqueline TOURBOT, Mickaël VAILLANT, Roland LE TOULLEC, Patrick LAURANS, Charles BOIS, Rémy JESTIN, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Thierry PERRONNO, Marie POULIQUEN, , Pompilia STOIAN, Mickaël THOMAS.

Absente excusée : Arihinatou KABA

Patrick LAURANS est désigné secrétaire de séance.

Points à rajouter à l'ordre du jour du CM :

Autorisation pour signer :

- la convention avec le Comité d'organisation du concours de dessins « Couleur de Bretagne »

- la convention avec l'académie de Rennes pour le projet « label Ecoles numériques 2020 »

Passer le marché de voirie à bons de commande 2021-2024 et l'inscrire au prochain budget

☒ Accord, à l'unanimité, du Conseil.

1/ Convention avec le Comité d'organisation du concours de dessins « Couleur de Bretagne »

Le maire rappelle au Conseil que la commune reçoit le concours le samedi 17 juillet 2021. La participation financière de la commune s'élève à 570 €.

☒ Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour signer la convention

2/ Convention avec l'académie de Rennes pour le projet « label Ecoles numériques 2020 »

Le maire rappelle que l'Etat a lancé un programme « label Ecoles numériques 2020 » pour aider les écoles à s'équiper en matériel informatique dans la limite de 7 000 € par école.

Les deux écoles se sont intéressées à cette opération et ont évalué leur budget : pour l'école publique à 4 247 € et pour l'école St Joseph à 4 089 €. Co-financement du projet entre l'Etat et la commune à 50 % chacun, soit 2 123.50 € pour le public et 2 044.50 € pour le privé.

☒ Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour signer la convention

3/ Marché de voirie à bons de commande 2021-2024 : autorisation pour préparer, passer et exécuter le marché et l'inscrire au budget

Le maire rappelle que la commission d'attribution des offres a retenu, entre 3 offres, l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour le renforcement de la voirie pour les 3 prochaines années pour un montant de 104 320.50 €.

☒ Le Conseil demande au maire d'inscrire la somme au budget et l'autorise à signer le marché.

4/ Approbation des comptes de gestion 2020 du Trésorier pour le budget de la commune et du lotissement.

Parallèlement au compte administratif de la commune, pour le budget général et celui du lotissement, le trésorier principal tient le compte de gestion. Il reprend le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et de toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer. Le compte de gestion du trésorier pour chaque budget est en tout point identique au compte administratif de la commune.

☒ Le Conseil approuve les comptes de gestion pour le budget général et le budget du lotissement du Trésorier.

5/ Approbation des comptes administratifs 2020 de la commune et du lotissement.

Conférer tableaux en annexe.

Le Conseil approuve les comptes de la commune et du lotissement.

Le maire ne prend pas part au vote.

3/ Convention financière du SDEF pour la rénovation d'un point lumineux Route de La Roche

Le lampadaire en face de la maison n°11 est défectueux. La réparation est importante et nécessite la pose d'une nouvelle lanterne pour un montant HT de 900.00 € soit TTC 1080 €. La convention prend acte de la participation financière du SDEF (300.00 €) et de la commune (600.00 €) + TVA.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour signer la convention

4/ Aménagement de la Route de La Roche : tranche 1 (près de la MAM et de la Maison des Enfants) : validation du projet et modalités de financement

Les travaux estimés par le bureau d'études ING CONCEPT s'élèvent à 165 250 € HT. La commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR. Elle espère une subvention de 50 %, soit un montant sollicité de 82 625.00 €.

Le Conseil à l'unanimité valide le projet et donne son accord pour le plan de financement.

5/ Réhabilitation, dont la rénovation thermique et énergétique de l'école publique : validation du projet et modalités de financement

L'ensemble des travaux est estimé à 260 960 € HT. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL est déposé auprès des services de l'Etat. La commune espère une subvention à hauteur de 30 %, soit 78 288.00 €. Le reste à charge s'évalue à 104 384.00 €

Le Conseil à l'unanimité valide le projet et donne son accord pour le plan de financement.

6/ Abrogation de la carte communale : avis du Conseil municipal

Le maire rappelle que suite à l'entrée en vigueur le 8 juin dernier du PLU intercommunal, la carte communale de la commune doit être abrogée.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord.

7/ Numérotation de bâtiments communaux :

Pour une meilleure signalétique et visibilité sur les moteurs de recherche.

- Salle Pierre Abéguilé Rue des Ormes : 1
- Hangar communal Route d'Irsiry : 18

Le Conseil à l'unanimité donne son accord.

8/ Remboursement d'avance réalisé par un agent

Un agent a acheté une brosse d'aspirateur pour le restaurant scolaire pour la somme de 14.90 €

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour rembourser l'agent.